

**Question de Mme Kattrin Jadin à la Ministre de l'Intérieur sur « les agents centralistes civils des services d'incendie ».**

**Kattrin Jadin (MR):**

Le projet fédéral de centralisation des appels 100-112 pose un problème pour les agents centralistes non nommés, notamment à l'Intercommunale de Liège. Les agents centralistes nommés (au nombre de 32 dans le cas de Liège) garderont leur statut et auront un contrat à durée indéterminée, dont l'employeur sera l'État fédéral. Les agents non nommés auront également un contrat à durée indéterminée mais ne seront pas nommés au fédéral. Ils ont la possibilité de passer un examen Selor mais ne seront pas certains de rester en poste à Liège. De plus, parmi les huit agents qui sont concernés par ce cas de figure à Liège, deux ne possèdent pas de certificat de l'enseignement secondaire supérieur et ne pourront donc même pas passer cet examen. 1. Sous quels critères ces agents seront-ils jugés par l'examen Selor et à quelles conditions seront-ils repris? 2. Quel sera le sort de ces agents centralistes non nommés qui ne dépendront plus de l'Intercommunale mais bien de l'État fédéral, dans le cas où ils ne pourraient participer à l'examen Selor ou dans celui où ils ne le réussiraient pas? 3. Cette problématique concerne-t-elle beaucoup d'agents en Belgique?

**Joëlle Milquet, Ministre:**

1. Les critères et modalités de l'examen Selor, normalement organisé dans l'année suivant le transfert vers l'autorité fédérale des agents centralistes des services d'incendie, ne sont pas encore fixés. Le Service public fédéral mettra tout en oeuvre pour permettre à un maximum de préposés de participer à cet examen. Dans le cas de la réussite de cet examen, les agents fédéraux contractuels pourront être nommés comme agents fédéraux statutaires. 2. Les agents fédéraux qui ne pourraient pas participer à l'examen Selor ou ne réussiraient pas cet examen continuerait à travailler sous le statut d'agents contractuels fédéraux. 3. Les agents centralistes civils contractuels sont au nombre de 43 pour l'ensemble des centres 100. En ce qui concerne le niveau d'étude, cette information n'est que partiellement recueillie auprès des agents centralistes et des communes. De ce fait, mes services ne sont pas encore en mesure de donner une estimation précise sur le nombre d'agents qui n'ont pas le diplôme requis.